

5.01A PROJET PASSERELLE | MISE À JOUR

PORTEUR DU PROJET

COORDONNÉES DE LA PERSONNE RESPONSABLE

(signataire de la convention) :

Nom, prénom : Fabian MAINGAIN
Fonction : Président
Adresse : Boulevard d'Anvers 26 – 1000
Tél. : 02/211.10.30
Fax : 02/211.10.38
E-mail : fabian.maingain@brucity.be

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET :

Nom : Mission Locale pour l'Emploi de Bruxelles-Ville
Forme juridique : asbl
Date de création : 1991
Siège social : Boulevard d'Anvers 26 – 1000 Bruxelles
Objet social : Insertion socio-professionnelle

Personne de contact : Fabrice SCHULLER 0496/45 18 13

Site Internet : www.missionlocalebxlville.be

N° de compte bancaire : BE91 0682 1465 6276

Agréations par une autorité publique : Actiris, Bruxelles-Formation, Fond social européen (FSE), COCOF.

CONNAISSANCE DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DU CQD MAROLLES ET ABORDS

La Mission Locale participe aux coordinations sociales dont celle des Marolles (visites et concertations avec les associations du périmètre).

La Mission Locale est un partenaire de Contrats de Quartiers : de Léopold à Léopold (2005 – 2009), Maison Rouge (2007 – 2011), Rouppe (2008 – 2012), Masui (2010 – 2014), Jardin aux fleurs (2011 – 2015), Bockstael (2013 – 2017) et Jonction (2015 – 2018).

Expériences utiles :

La Mission Locale de Bruxelles-Ville mène des actions d'insertion socioprofessionnelle (montage de formations reconnues, accompagnement à l'emploi, coaching) depuis plus de 20 ans sur tout le territoire de la Ville de Bruxelles. Son expertise est centrée sur l'accompagnement et la remobilisation d'un public chercheur d'emploi pas/peu qualifié. La Mission Locale est un partenaire actif depuis plus de 10 ans dans les Contrats de Quartiers et membre légal de leur Commission de Quartier (CoQ).

PARTENAIRES DU PROJET :

F= Financier O= Opérationnel	Nom	Rôle	Mise à disposition de personnel (nbre d'ETP)	Intervention financière (en €)
O	<i>Réseau Habitat</i>	<i>Apport des conseillers</i>	2	0
O	<i>Mission Locale</i>	<i>Accompagnement + prospection + animation informatique</i>	2	

CONCEPTION DU PROJET

QUELLE EST L'ORIGINE DU PROJET ?

Forte de sa présence dans de nombreux CQD, la Mission Locale possède l'expérience et l'expertise de terrain.

Au quotidien en contact avec le public en recherche d'emploi, nos conseillers/-ières relaient différents constats liés aux besoins de celui-ci afin de lui permettre d'accéder au marché de l'emploi.

Le diagnostic effectué par le CQD Marolles sur le périmètre met en avant la problématique du chômage d'une part importante des habitants du périmètre.

Le projet propose donc une combinaison d'approches individuelles et collectives (internes ou relayées vers des partenaires) afin de remobiliser les CE vers le marché de l'emploi.

De plus, le projet met l'accent sur la concrétisation de ce parcours avec son volet « prospection » d'employeurs.

LE PROJET VISE-T-IL À RENFORCER UN PROJET EXISTANT :

OUI NON

Il s'agit d'un projet original mais basé sur une expertise éprouvée. Les différentes dimensions du projet sont une concentration de services testés avec succès dans d'autres contextes.

PUBLIC VISÉ :

Le choix du public visé se base sur les constats dressés par l'étude préparatoire du CQD Marolles (partie statistique). Les données socio-professionnelles du public du périmètre mettent en avant :

- La **tranche d'âge la moins représentée** sur le périmètre est celle des **18-45 ans** (contrairement à la moyenne régionale).
- Le **taux de chômage** recensé dans le périmètre est de 36,18% (moyenne RBC de 22,69%)
- Le **taux de chômage chez les jeunes** s'élève à 45,82% (moyenne RBC de 38,09%).
- Le **taux de chômage de longue durée** est de 68,89% (moyenne RBC de 63,65%).
- Le **taux d'emploi de la population active** du périmètre est de 34,75% (moyenne RBC de 49,24%). Taux qui n'a pas évolué entre 2003 et 2012.

Nos actions viseront donc le public en recherche d'emploi (h/f) :

- un public infraqualifié (maximum CESS),
- un public déjà qualifié (ayant récemment suivi une formation),
- des publics spécifiques (féminin, jeune, ...) selon les thématiques proposées.

Le périmètre compte **11.000 habitants**. Puisque le taux de chômage y est de 36%, on peut partir de l'hypothèse que le public en recherche d'emploi est d'environ **3960 personnes**.

La moyenne de candidats reçus (sur base volontaire) par conseiller est de 100 par an.

Il est important d'accueillir un public au parcours varié de chercheurs d'emploi car les profils sociologiques de la population, très dense, du quartier reflètent cette diversité.

Nous avons pu observer dans nos activités que les groupes mixtes présentent des dynamiques profitables au groupe dans son ensemble.

OBJECTIF(S) POURSUIVI(S) :

Nos actions visent la dé-précarisation du public en recherche d'emploi par son insertion sur le marché du travail ou de l'en rapprocher significativement par son entrée en formation ou en stage.

Porté par la Mission Locale pour l'Emploi de Bruxelles-Ville (ci-après, Mission Locale), **Passerelles** est un projet d'insertion socio-professionnelle et de mise à l'emploi visant à (re)créer des liens entre les chercheurs/-euses d'emploi (ci-après, CE) du quartier et les acteurs économiques locaux (entreprises, associations et centres de formation actifs dans le périmètre, communaux et régionaux).

Passerelles propose aux CE un parcours complet et personnalisé accompagnant les bénéficiaires vers la réalisation de leur projet professionnel en répondant aux attentes ciblées des employeurs. Le projet se décline selon 2 axes d'actions complémentaires :

Axe 1 – Accroche et suivi individuel des CE en vue d'une entrée en emploi, en stage ou en formation

Afin de renforcer le lien avec le public chercheur d'emploi, les « médiateurs/trices emploi » de la Mission Locale proposent d'aller à la rencontre des CE et de les accompagner de manière personnalisée dans leurs démarches vers l'emploi. Utilisation de différents moyens de promotion du projet + coaching individuel soutenu et une relation de confiance établie grâce à la proximité et la disponibilité des collaborateurs/trices de la Mission Locale présent(e)s au coeur du quartier.

Orientation/relais vers modules collectifs Mission Locale et/ou partenaires

Selon les besoins/attentes des CE, orientation vers l'offre de modules collectifs à la Mission Locale, visant un outillage spécifique, l'aide à la (re)définition projet, les attitudes professionnelles, la mobilité, la citoyenneté, une sensibilisation spécifique aux métiers (vente, sécurité...)

Le bilan de parcours fait préalablement par les conseillers/ières permettra également de faire une orientation du CE vers une formation professionnelle extérieure à la Mission Locale.

Prospection

Prospection ciblée sur base des profils des CE du quartier, rencontre des attentes des employeurs mises en regard des réalités des profils des CE et des besoins réels du poste vacant.

Selon le profil des CE suivis individuellement, il leur sera proposé une immersion en entreprise/stage pratique et/ou d'observation.

Axe 2 – Création et animation d'un Espace Public Numérique (EPN), mutualisé avec coordination du CQD en antenne de quartier

Un ensemble de 10 ordinateurs sera accessible aux CE pour leurs recherches d'emploi, selon un horaire de permanence à définir.

L'objectif est de mettre à disposition des CE du périmètre la logistique et des méthodes adaptées (et réservées) à leur recherche d'emploi (téléphone, imprimante, connexion internet, ordinateurs).

Des animations (individuelles et collectives) seront régulièrement mises en place afin de former le public à la recherche autonome d'offres d'emploi et afin de lui apprendre à postuler directement grâce à l'outil informatique (via un formulaire par exemple).

RÉALISATIONS PROPOSÉES :

- Création d'un EPN « emploi » au sein du périmètre cet EPN sera mis à disposition et mutualisé avec les associations du quartier à l'antenne de quartier.,

- Mise à l'emploi, en stage ou en formation des candidats,
- Travail des attitudes et aptitudes sociales et comportementales.

RÉSULTATS ENVISAGÉS :

Pour l'axe 1 : les suivis (bilan + outillage) et les activités de prospection doivent aboutir à une sortie positive des candidats, soit une entrée en formation, soit une entrée en emploi / en stage. 100% du public qui fera appel aux services proposés sera reçu. 50% d'entre eux des candidats verront une sortie positive.

Pour l'axe 2 : les activités de l'EPN doivent familiariser le public avec l'utilisation de l'outil informatique, en tant que compétence de base et comme outil de recherche d'emploi. 100% du public qui fera appel aux services proposés sera reçu.

IMPACTS ATTENDUS

Ce projet est une porte d'entrée pour les chercheurs d'emploi. Il s'agit d'un parcours vers la réinsertion durable sur le marché de l'emploi. Celle-ci sera durable dans la mesure où le public aura été en contact avec les relais de l'emploi. Après la fin du CQD, ces acteurs relais, les structures d'aide à l'emploi, doivent être connus du public pour qu'il y retourne si nécessaire par la suite.

MÉTHODE D'ÉVALUATION ENVISAGÉE :

Une base de données des candidats est tenue à jour afin d'assurer un suivi régulier. De même pour la base de données « employeurs » (activités de prospection).

Un questionnaire de satisfaction est régulièrement transmis aux candidats afin d'évaluer l'adéquation de l'offre de services avec leurs besoins et leur éventuelle réorientation.

Un échange de bonnes pratiques est toujours favorisé avec les autres porteurs de projets socio-économiques. La coordination des Contrats de Quartier Durable jouera un rôle essentiel d'ensembliser entre les projets.

MISE EN OEUVRE DETAILLEE DU PROJET

UNE PHASE PRÉPARATOIRE EST-ELLE NÉCESSAIRE¹

Pour l'axe 1 : recrutement des médiateurs/-trices, installation dans les locaux, planification des actions, création de supports de promotion des services et diffusion.

Pour l'axe 2 : achat du matériel (ordinateurs, imprimantes, installation, ...), identification de la demande, planification (timing et contenu) des formations, création des supports de promotion des activités et diffusion.

DATE DE DÉBUT, DE FIN ET DURÉE TOTALE DU PROJET :

La mise en place simultanée des 2 axes du projet, le déroulement des activités jusqu'à leur évaluation finale se dérouleront sur toute la durée du Contrat de Quartier (2019-2022).

LOCALISATION DE L'ACTIVITÉ : MAROLLES

Comme cela s'est fait dans le passé sur les autres CQD (récemment : Bockstael, Jonction, Jardin aux Fleurs, Masui, ...) les deux axes du projet seraient localisés dans l'antenne commune du CQD Marolles, parmi les autres porteurs de projets (socio-économiques).

PLANNING DES ACTIONS À RÉALISER POUR MENER À BIEN LE PROJET :

¹ Association du public à la conception, recherche de locaux, engagement de personnel, études réalisées en vue du projet, formations suivies pour mener à bien le projet, etc.

Année	Description	but	Début	fin	Fréquence
2019	Recherche d'un local	Abriter le projet	01/03/19	01/04/19	1 fois
2019	Recrutement du personnel	Assurer les activités	01/04/19	01/05/19	1 fois
2019	Installation dans les locaux (achat du matériel, installation)	Abriter le projet	01/04/19	01/05/19	1 fois
2019	Organisation des activités	Planification promotion +	01/03/19	01/05/22	En continu
2019	Prise de contact avec les acteurs du périmètre (associations ET employeurs)	Analyse des besoins du périmètre	01/03/19	01/05/22	En continu
2019-2022	Accueil du public	Accompagnement vers le marché du travail + animation de l'EPN	01/05/19	31/12/2022	En continu

QUELS SONT VOS MOYENS ACTUELS ?

Financiers	0
Personnel en ETP	Mise à disposition de personnel administratif et de développement
Locaux	A déterminer par le CQD

QUELS SONT LES BESOINS SUPPLÉMENTAIRES, PAR ANNÉE, PRIS EN CHARGE PAR LE CONTRAT DE QUARTIER DURABLE ?

	2019	2020	2021	2022	total
Médiateur / conseiller emploi (cp 329.02 échelon 4.2 – 2 ETP – 5 ans ancienneté)	59.996,82	91.795,13	93.631,03	109.496,86	354.919,84
Personnel transversal	13.173,33	20.155,20	20.558,30	20.969,47	74.856,31
Total Frais de personnel	73.170,15	111.950,33	114.189,34	130.466,33	429.776,15

Loyer (pas d'indexation)	2.400,00	3.600,00	3.600,00	3.600,00	13.200,00
Frais pédagogiques	13.728,63	21.424,90	21.853,40	22.290,47	79.297,41
Frais de fonctionnement	10.701,57	18.393,41	18.721,87	19.056,89	66.873,75
Frais d'investissement	10.700,00	-	-	-	10.700,00
TOTAL CDQ	110.700,36	155.368,64	158.364,61	175.413,69	599.847,30

CONTINUATION DU PROJET

AVEZ-VOUS L'INTENTION DE POURSUIVRE VOTRE PROJET AU-DELÀ DU PLAN QUADRIENNAL DU CONTRAT DE QUARTIER DURABLE :

OUI NON

5.01B ISP - BRIGADE DES PAVEURS | MODIFICATION

PORTEUR DU PROJET

COORDONNÉES DE LA PERSONNE RESPONSABLE

Nom, prénom : RAEMDONCK, Nico

Fonction : Ingénieur-Directeur Général

Adresse : Quai de la Voirie 1, 1000 Bruxelles

Tél. : 02 279 56 01

E-mail : nico.raemdonck@brucity.be

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET :

Nom : Ville de Bruxelles | Département Travaux de Voirie | UO Réfection voirie

PARTENAIRES DU PROJET :

F= Financier O= Opérationnel	Nom	Rôle	Mise à disposition de personnel (nbre d'ETP)	Intervention financière (en €)
O	CPAS Bruxelles		0	0
O	Actiris		0	0
O	Association de riverain		0	0

CONCEPTION DU PROJET

QUELLE EST L'ORIGINE DU PROJET ?

Les pavés font partie intégrante du caractère et de l'identité-même des Marolles.

Aujourd'hui, dans de nombreuses parties du quartier, les pavés sont dégradés, déchaussés voire remplacés par des zones plus ou moins grandes et recouvertes d'asphalte.

Ces dégradations ont plusieurs origines :

- vieillissement naturel du revêtement
- accroissement du trafic routier, en particulier du charroi lourd
- travaux d'impétrants dont la remise en état n'est pas toujours parfaite

Elles peuvent occasionner des chutes dont la responsabilité de la Ville pourrait être engagée, donner aux riverains un sentiment de négligence et de délaissement de la Ville, ou encore encourager un manque de respect pour le domaine public.

Le quartier des Marolles est également caractérisé par la présence d'une population infra-qualifiée, difficilement insérable sur le marché de l'emploi pour des raisons diverses et émargeant au CPAS de la Ville de Bruxelles. Le projet permettrait de former des personnes du quartier au métier de paveur, de les impliquer directement dans l'embellissement du quartier et de sensibiliser le quartier à travers de leur présence et interventions.

LE PROJET VISE-T-IL À RENFORCER UN PROJET EXISTANT :

OUI NON

PUBLIC VISÉ :

- Un premier public, constitué de personnes infra-qualifiées et en manque d'expérience professionnelle, émergeant au CPAS de la Ville de Bruxelles et résidant prioritairement et majoritairement sur le périmètre du contrat de quartier. L'objectif est d'offrir une opportunité d'emploi et de formation à ce public, permettant de faire certifier leur compétences dans un centre de validation et d'augmenter ainsi leurs chances de trouver un emploi durable.
- Les travailleurs seront présélectionnés par des agents d'insertion du Département Emploi et Economie Sociale du CPAS de la Ville de Bruxelles sur base d'un profil de fonction. La sélection se fera sur base d'un entretien individualisé, en présence du ***responsable voirie*** de l'activité et du job coach et prendra notamment en compte les compétences du candidat, son intérêt pour le secteur, ses projets professionnels pour le futur et sa capacité à s'intégrer dans une dynamique d'équipe. Tout au long du contrat, le travailleur sera accompagné sur le plan socioprofessionnel par le chef d'équipe-formateur et par son job coach.
- Nous comptons proposer 6 postes de travail en ISP à des personnes issues prioritairement et majoritairement du quartier des Marolles qui seront encadrés par un chef d'équipe expérimenté du Département Voirie de la Ville..

OBJECTIF(S) POURSUIVI(S) :

- Création d'une brigade de paveurs mobile qui peut intervenir rapidement pour effectuer l'entretien des rues des Marolles
- Formation de personnes faiblement qualifiées et avec peu d'expérience professionnelle, résidant majoritairement sur le périmètre du contrat de quartier, au métier de paveur.
- Participer à la sensibilisation des habitants à la vie de quartier.

RÉALISATIONS PROPOSÉES :

- Inventaire des réparations à effectuer
- Etablissement d'un planning des réparations
- Réparations ponctuelles de zones pavées au sein du périmètre
- Engagement par an de 6 personnes sous contrat en application de l'art. 60§7 et formation au métier de paveur.

RÉSULTATS ENVISAGÉS :

- Formation de 18 personnes au métier de paveur sur la durée du contrat de quartier
- Accompagnement de ces personnes vers la certification de leurs compétence dans un centre de validation

IMPACTS ATTENDUS

- Mise à niveau de l'état et maintenance des voiries du périmètre

MÉTHODE D'ÉVALUATION ENVISAGÉE :

- Taux de réinsertion des personnes en ISP à la fin de leur contrat (accès à l'emploi ou à une formation qualifiante)
- Taux de personnes en ISP ayant passé les épreuves de validation des compétences
- Nombre d'interventions réalisées par mois
- Nombre de m² remis en état

MISE EN OEUVRE DETAILLEE DU PROJET

UNE PHASE PRÉPARATOIRE EST-ELLE NÉCESSAIRE²

- Phase de prospection participative avec la Voirie et la COQ sur les interventions à réaliser dans le périmètre.
- Procédure de sélection des candidats et entrée en service : aout-octobre 2019
- Procédure de sélection et entrée en service du Job coach (1/2 temps) : aout-octobre 2019

DATE DE DÉBUT, DE FIN ET DURÉE TOTALE DU PROJET :

Début : Juin 2019

Fin : septembre 2022

Durée : 40 mois

LOCALISATION DE L'ACTIVITÉ : MAROLLES

Dans le périmètre du CdQ voir annexe 1.

Selon les recommandation des habitant voir plan en annexe 2 (avec pastilles d'intervention)

Rues & placettes en dehors des projet listés dans le contrat de base sous les volets rénovation de espaces publics voir carte en annexe 3

PLANNING DES ACTIONS À RÉALISER POUR MENER À BIEN LE PROJET :

Phase	Action	calendrier
1	Prospection et planification des type d'intervention dans le périmètre Concertation avec les habitants	Juin 2019
2	Rédaction du profils de fonction par Voirie avec minima requis.	Juin 2019
3	Recrutement : <ul style="list-style-type: none"> • Annonces • Présélection CPAS des candidats • Approbation VOIRIE • Engagement par le CPAS 	Juillet à Aout 2019
4	Phase d'apprentissage au sein des équipes de la Voirie	Septembre à novembre 2019
5	Formation des 2 équipes et travail dans le périmètre	Décembre 2019 à septembre 2020
6	Cycle 2 : Idem point 3 à 6	Juillet 2020 à septembre 2021
7	Cycle 3 idem point 3 à 6	Juillet 2021 à septembre 2022
8	Possibilité de certification selon les calendrier de session voir annexes formation	?
9	Actiris prend en charge les personnes arrivée au bout de leur formation pour un suivi d'embauche.	Septembre 2020/21/22

² Association du public à la conception, recherche de locaux, engagement de personnel, études réalisées en vue du projet, formations suivies pour mener à bien le projet, etc.

MOYENS

QUELS SONT VOS MOYENS ACTUELS ?

Ouvriers de l'UO « réfection voirie » du département Travaux de voirie

QUELS SONT LES BESOINS SUPPLÉMENTAIRES, PAR ANNÉE, PRIS EN CHARGE PAR LE CONTRAT DE QUARTIER DURABLE ?

Remplissez le tableau récapitulatif suivant

	2019	2020	2021	2022	
mois	4	12	12	8	36
poste budgétaire	12%	33%	33%	23%	€ 360.000,00
Matériel & investissement					
Vêtements et EPI	€ 5.850,00	€ 5.850,00	€ 5.850,00	€ -	€ 17.550,00
Matériels et matériaux (pavés, mortier, brouettes, pelles...)	€ 9.000,00	€ 27.000,00	€ 27.000,00	€ 18.000,00	€ 81.000,00
Personnel					
6 ETP art. 60	€ 19.200,00	€ 57.600,00	€ 57.600,00	€ 48.000,00	€ 182.400,00
0,5 ETP Job Coach CPAS	€ 7.910,38	€ 23.731,15	€ 23.731,15	€ 15.820,77	€ 71.193,45
Fonctionnement	€ 1.333,33	€ 4.000,00	€ 4.000,00	€ 2.666,67	

Job coach ½ temps : 25.000/an

6 Travailleurs art 60 : 60.000 par an

Formations :

- codes comportementaux (interne gratuit)
- manutention des charges (interne gratuit)
- communication avec le public (****)

CONTINUATION DU PROJET

AVEZ-VOUS L'INTENTION DE POURSUIVRE VOTRE PROJET AU-DELÀ DU PLAN QUADRIENNAL DU CONTRAT DE QUARTIER DURABLE :

OUI NON

5.03 APPROPRIATION DE L'ESPACE PUBLIC VIA PROCESSUS PARTICIPATIF | MODIFICATION

PORTEUR DU PROJET

Ville de Bruxelles | Département Urbanisme | Direction Plan | UO Rénovation Urbaine

COORDONNÉES DE LA PERSONNE RESPONSABLE

Appel à candidat

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET :

Appel à candidat

PARTENAIRES DU PROJET :

F= Financier O= Opérationnel	Nom	Rôle	Mise à disposition de personnel (nbre d'ETP)	Intervention financière (en €)
O	Urbanisme / espace public	permis		0
O	Voirie / espaces verts	entretien		0
O	Associations actives dans le périmètre	Co conception et construction		0

CONCEPTION DU PROJET

QUELLE EST L'ORIGINE DU PROJET ?

Extrait du règlement :

Le diagnostic du contrat de quartier durable les Marolles part du constat que de nombreux espaces publics de proximité peuvent être valorisés et davantage investis par et pour les habitants du quartier. Le diagnostic fait apparaître un manque de qualité dans l'activation et l'animation de certains espaces publics : les abords des ensembles de logements sociaux, certains intérieurs d'îlots, certains espaces de proximité délaissés ou mal entretenus. Le diagnostic pointe également une faiblesse en matière de verdurisation du quartier et un manque de contact avec la nature. Enfin, le diagnostic pointe des problèmes de propreté et de dépôts clandestins qui pèsent sur la qualité et la convivialité des espaces publics.

LE PROJET VISE-T-IL À RENFORCER UN PROJET EXISTANT :

OUI NON

PUBLIC VISÉ :

- Tous les riverains, usagers du périmètre.

OBJECTIF(S) POURSUIVI(S) :

La mission consistera à mettre en place des actions nouvelles visant à activer, animer et valoriser les espaces publics du quartier, à stimuler leur réappropriation par les habitants, révéler leur potentiel et induire un regard positif sur le quartier.

Le projet veillera à répondre aux objectifs globaux suivants :

- Créer des moments de rencontres et de convivialité dans le quartier pour tous les publics.
- Favoriser de nouvelles formes d'appropriation et d'usages des espaces publics au profit des habitants
- Augmenter la participation et l'expression citoyenne, et par ce biais, les qualités d'usage des espaces publics
- Renforcer le sentiment d'appartenance au quartier et le respect des espaces publics

RÉALISATIONS PROPOSÉES :

Le programme d'actions sera mené, en priorité, sur les espaces publics identifiés comme prioritaires dans le diagnostic du contrat de quartier durable Les Marolles.

- abords des ensembles de logements sociaux
- intérieurs d'îlots
- espaces délaissés et peu animés

RÉSULTATS ENVISAGÉS :

Ces actions pourront se décliner de différentes manières: programme d'animations sociales, artistiques, culturelles ou sportives en espace public, installations temporaires, aménagements légers, etc. Il s'agira de favoriser un usage et une appropriation nouvelle des espaces publics des Marolles. Le porteur de projet développera une approche intégrée qui impliquera les habitants et les acteurs du quartier dans la conception et la réalisation du projet, permettant une programmation souple et évolutive des activités proposées.

IMPACTS ATTENDUS

- Réappropriation de l'espace public par le plus grand nombre.
- Augmenter le contrôle social naturel.
- Favoriser la cohésion sociale
- Favoriser le respect des aménagement dans l'espace public

MÉTHODE D'ÉVALUATION ENVISAGÉE :

- Un comité d'accompagnement mené par la Ville, le porteur et des membres de la COQ récoltera les opinions des usagers et proposera des séances d'information.
- Ce CA permettra le cas échéant d'amender le règlement du 2^{ème} appel à projet.

MISE EN OEUVRE DETAILLEE DU PROJET

UNE PHASE PRÉPARATOIRE EST-ELLE NÉCESSAIRE³

- Deux appels à projets seront organisés.

DATE DE DÉBUT, DE FIN ET DURÉE TOTALE DU PROJET :

Début : Juin 2019

Fin : septembre 2022

Durée : 40 mois

LOCALISATION DE L'ACTIVITÉ : MAROLLES

Dans tous le périmètre

³ Association du public à la conception, recherche de locaux, engagement de personnel, études réalisées en vue du projet, formations suivies pour mener à bien le projet, etc.

PLANNING DES ACTIONS À RÉALISER POUR MENER À BIEN LE PROJET :

Selon le planning du porteur de projet voir appel à candidat.

Planning de l'appel à projet : voir règlement en annexe

MOYENS

QUELS SONT VOS MOYENS ACTUELS ?

L'équipe de la rénovation urbaine et les services de la Ville en support.

QUELS SONT LES BESOINS SUPPLÉMENTAIRES, PAR ANNÉE, PRIS EN CHARGE PAR LE CONTRAT DE QUARTIER DURABLE ?

Le budget alloué est de 270.000,00 euros

1^{er} Appel à projet : 150.000,00 euros

2^{ème} appel à projet : 120.000,00 euros

CONTINUATION DU PROJET

AVEZ-VOUS L'INTENTION DE POURSUIVRE VOTRE PROJET AU-DELÀ DU PLAN QUADRIENNAL DU CONTRAT DE QUARTIER DURABLE :

OUI NON

5.06 SOUTIEN A L'AIDE ALIMENTAIRE POUR UNE ALIMENTATION SAINNE ET DURABLE | MODIFICATION

PORTEUR DU PROJET

Ville de Bruxelles | Affaires économiques

COORDONNÉES DE LA PERSONNE RESPONSABLE

(signataire de la convention) :

Appel à candidats

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET :

Appel à candidats

PARTENAIRES DU PROJET :

Rénovation Urbaine

CONCEPTION DU PROJET

QUELLE EST L'ORIGINE DU PROJET ?

L'origine du projet provient d'un constat formulé par les acteurs de terrains et les membres de la CoQ quant à la difficulté et le manque de ressources des personnes précarisées du quartier dans l'accessibilité à une alimentation saine, et ce, particulièrement concernant les fruits et légumes frais.

Il existe actuellement dans le quartier, un maillage dense d'associations œuvrant dans le champ de l'aide alimentaire. Celles-ci manquent de moyens pour pouvoir porter ou/et coordonner un projet visant à augmenter leurs capacités d'approvisionnement : exploration des possibilités d'approvisionnement auprès des grossistes, du secteur de l'Horeca, du monde agricole et maraichers, etc., récupération d'inventures alimentaires, recherche de dons de fournisseurs, achat des surplus, etc....

Par ailleurs, des projets de promotion de la santé ou, plus généralement, de sensibilisation à l'alimentation équilibrée et durable existent dans le quartier. Elles ne touchent néanmoins qu'une partie des personnes précarisées et n'ont souvent lieu que dans les structures associatives des Marolles. De nouveaux projets innovants pourraient émerger s'adressant au public des maisons médicales, des écoles, des maisons de repos, les maisons de jeunes, etc. Ils pourraient par ailleurs se dérouler dans l'espace public.

LE PROJET VISE-T-IL À RENFORCER UN PROJET EXISTANT :

OUI NON

PUBLIC VISÉ :

- Les personnes ne disposant pas des ressources pour une alimentation saine quotidiennement.
- Le profil de personnes doit être le plus large possible.

OBJECTIF(S) POURSUIVI(S) :

- Ouvrir et améliorer l'accès à une alimentation saine pour tous.
- Sensibiliser les publics à une alimentation saine : travail sur l'accessibilité, sur les connaissances et représentations.
- Travailler en réseau avec les acteurs de l'aide alimentaire, les acteurs de la santé et les autres secteurs associatifs du quartier.
- Éviter le gaspillage alimentaire engendré dans le quartier.

RÉALISATIONS PROPOSÉES :

- Proposer des actions de sensibilisation à l'alimentation saine à destination des personnes précarisées en complément des actions de santé communautaire existantes.
- Définir une offre d'aide alimentaire complémentaire à celle développée actuellement.
- Développer l'offre d'approvisionnement des associations par l'organisation de récupération d'inventus alimentaires, de recherche de dons, de partenariats avec des producteurs, d'achats collectifs ou autre et leur répartition et distribution auprès des associations œuvrant dans le champ de l'aide alimentaire du quartier.

RÉSULTATS ENVISAGÉS :

- Augmentation du nombre de personnes précarisés du quartier ayant accès à une alimentation saine.
- Augmentation du nombre de personnes du quartier touchés par les actions de sensibilisation à une alimentation durable.

IMPACTS ATTENDUS

- Organisation d'une solidarité active entre les acteurs de l'aide alimentaire et d'autres secteurs (grande distribution, Horeca, monde agricole, etc.).
- Fédération des acteurs de l'aide alimentaire autour d'un projet d'augmentation de l'approvisionnement de qualité à destination du public.
- Mise en place d'actions de sensibilisation à l'alimentation durable touchant un public plus large que celui habituellement concerné par l'aide alimentaire et les actions de promotions de la santé et de santé communautaire déjà existantes dans le quartier.

MÉTHODE D'ÉVALUATION ENVISAGÉE :

- Nombre et qualité des partenariats/nouvelles sources d'approvisionnement pour les associations du quartier à destination des publics.
- Quantité de produits sains récoltés.
- Nombre de personnes participant aux actions de sensibilisation et indicateurs de changement des habitudes alimentaires.
- Nombre de personnes touchées par les actions d'accessibilité à l'alimentation.

MISE EN OEUVRE DÉTAILLÉE DU PROJET

UNE PHASE PRÉPARATOIRE EST-ELLE NÉCESSAIRE⁴

- Un appel à projet sera lancé parmi les acteurs de l'alimentation sociale.
- Consultation des acteurs existants : réalités, difficultés, besoins des publics et définition des priorités d'actions

DATE DE DÉBUT, DE FIN ET DURÉE TOTALE DU PROJET :

Début : septembre 2019

Fin : septembre 2022

Durée : 36 mois

LOCALISATION DE L'ACTIVITÉ : MAROLLES

Sur tout le périmètre du CQD

⁴ Association du public à la conception, recherche de locaux, engagement de personnel, études réalisées en vue du projet, formations suivies pour mener à bien le projet, etc.

PLANNING DES ACTIONS À RÉALISER POUR MENER À BIEN LE PROJET :

Phase	Action	calendrier
1	Programmation	Fin : 12 juillet 2019
2	Règlement appel à projet	Début septembre / novembre 2019
3	Appel à projet	Janvier 2020
4	Désignation du lauréat	Mars 2020
5	Exécution du projet	Avril 2020 – septembre 2022

MOYENS

QUELS SONT VOS MOYENS ACTUELS ?

Sera précisé selon porteur lauréat.

QUELS SONT LES BESOINS SUPPLÉMENTAIRES, PAR ANNÉE, PRIS EN CHARGE PAR LE CONTRAT DE QUARTIER DURABLE ?

Le plan financier sera communiqué dès sélection du lauréat de l'appel à projet.

Budget disponible : 370.000,00 euros

CONTINUATION DU PROJET

AVEZ-VOUS L'INTENTION DE POURSUIVRE VOTRE PROJET AU-DELÀ DU PLAN QUADRIENNAL DU CONTRAT DE QUARTIER DURABLE :

OUI NON

Démarches seront entreprise pour financer structurellement ce projet au-delà du CQD : public communal, CPAS public régional ou mécénat privé.

- Collaboration entre les associations des Marolles tant pour la réalisation que pour la pérennité des actions.
- En visant notamment l'augmentation des possibilités d'approvisionnement par différentes alternatives, le projet agit sur le long terme. Il se poursuivra grâce aux actions menées durant.
- Intégration du projet dans une dynamique plus large (par exemple dimension européenne en tant que projet pilote à même d'être reproduit ailleurs ou à une échelle régionale.)

5.08 PROJET D'ECONOMIE CIRCULAIRE- RECYCLAGE DE DEEE | MISE À JOUR

PORTEUR DU PROJET

COORDONNÉES DE LA PERSONNE RESPONSABLE

(signataire de la convention) :

Nom, prénom : Mme. Karine Lalieux, Mme. Carine Elst

Fonction : Présidente, Secrétaire Générale

Adresse : Rue Haute 298a – 1000 Bruxelles

Tél. : 02/543.60.01

E-MAIL : CARINE.ELST@CPASBXL.BRUSSELS

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET :

Nom : CPAS de Bruxelles

Forme juridique : institution publique

Siège social : Rue Haute 298a – 1000 Bruxelles

Personne de contact : Bernard D'Hoore

Site Internet : www.cpasbru.irisnet.be

N° de compte bancaire : IBAN BE42 0910 0087 5554

PARTENAIRES DU PROJET :

F= Financier O= Opérationnel	Nom	Rôle	Mise à disposition de personnel (nbre d'ETP)	Intervention financière (en €)
O	ASBL Job Office (Duo, Proxymove)	Partenaires opérationnels dans le cadre de la récupération et valorisation des ressources	0	0

CONCEPTION DU PROJET

QUELLE EST L'ORIGINE DU PROJET ?

Nous souhaitons créer un projet de récupération et réparation d'appareils électroménagers, proposant une solution d'allongement du cycle de vie de ces produits au niveau local et permettant également la création d'opportunités d'emploi et de formation pour des personnes fortement éloignées du marché du travail.

Les appareils électroménagers, et de manière plus large les appareils électriques et électroniques, font en effet plus que jamais partie de notre vie quotidienne. La fédération Res-sources estime ainsi que les ventes d'appareils électriques et électroniques augmente de 4% par an. Alors qu'ils ont permis d'améliorer notre niveau de vie et de simplifier les tâches ménagères, l'impact environnemental de ces appareils est un enjeu de taille.

Cette prolifération d'appareils électroménagers cache cependant aussi le fait qu'une partie de la population à faibles revenus n'a pas les moyens d'accéder à ces appareils pourtant indispensables à la vie quotidienne.

Le projet se trouve ainsi à l'intersection de plusieurs constats :

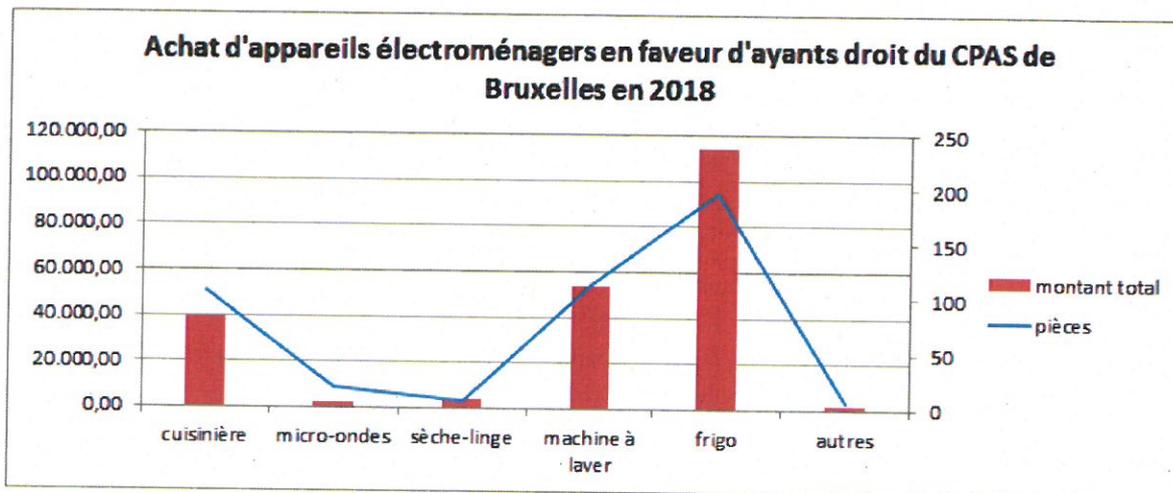
- Alors que la consommation d'électroménagers s'est fortement démocratisée, la problématique de l'énergie grise liée à ces appareils se pose plus que jamais. La consommation d'énergie de ces appareils lors de leur utilisation occulte bien souvent l'énergie nécessaire à la production et au démantèlement du produit en fin de vie. Or, l'impact environnemental de cette énergie grise est considérable. Une étude de l'ULB (Energies non conventionnelles, Michel Huart, 2004), précise ainsi que, dans la consommation énergétique d'un ménage moyen, 37% concerne la consommation directe et 63% l'énergie contenue dans les produits. Ces impacts cachés sont d'autant plus importants que le produit a une durée de vie limitée. Or, l'obsolescence programmée des appareils électriques et électroniques, couplée à des prix à l'achat de plus en plus bas et des frais d'entretien élevés, nous poussent souvent à favoriser l'achat de neuf. Nous souhaitons ainsi participer concrètement à l'allongement de la durée de vie des appareils via un service d'entretien préventif, de réparation à domicile, de reprise et de remise en vente d'appareils de seconde main.
- La difficulté d'un public infra-qualifié, difficilement insérable sur le marché de l'emploi pour des raisons diverses et émergeant au CPAS de la Ville de Bruxelles.
- Le besoin en articles électroménagers de qualité d'un public n'ayant pas les moyens financiers suffisants.
- Le travail de sensibilisation à réaliser sur l'enjeu de la gestion des déchets dans une optique de propreté publique et de gestion des ressources.

Nous souhaitons développer trois services en particulier afin de participer à l'allongement du cycle de vie des appareils électroménagers au niveau local et donc aussi à la réduction de leur impact environnemental au niveau global :

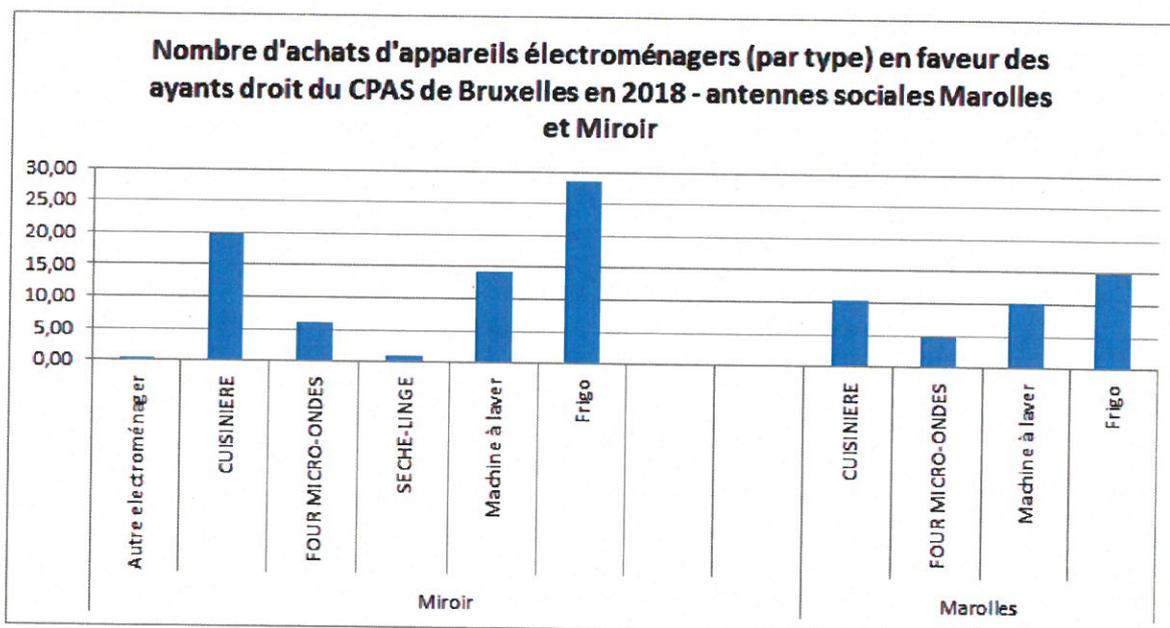
- **Un service de collecte, réparation et revente de gros électroménager** - frigos, congélateurs, cuisinières, machines à laver, lave-vaisselles - en état de marche ou ne nécessitant que de petites réparations. Nous ne prévoyons pas d'activité de démantèlement ou recyclage au sein de ce projet. Nous prévoyons de collaborer avec une structure spécialisée pour la recyclage des produits non réutilisables.
- **Un service d'entretien préventif**, proposé après 6 mois lors de l'achat d'un gros électroménager via notre magasin. Cet entretien, proposée de manière facultative, devrait permettre de prévenir des pannes qui pourraient survenir suite à une mauvaise utilisation/mauvais entretien de l'appareil et de donner les outils aux utilisateurs pour veiller au bon entretien régulier de ces appareils.
- **Un service de réparation d'électroménagers**, limité dans un premier temps au quartier du périmètre de CDQ, à un tarif démocratique. L'objectif est de favoriser la réparation de l'électroménager par rapport au remplacement par du neuf.

Le tableau ci-dessous reprend les achats d'électroménagers en 2018 via réquisitoire pour des ayants droit du CPAS de la Ville de Bruxelles, pour un total de 215.253€.

On constate que les frigos représentent l'article le plus demandé, soit 196, suivis par les machines à laver, 112, et les cuisinières, 106.



Si on prend les 2 antennes des Marolles (antenne Marolles et Miroir⁵), on constate que l'achat total représente 51.084€ en 2018. Les frigos restent, de loin, l'élément le plus demandé, suivi encore une fois des machines à laver et des cuisinières.



L'objectif est de, progressivement, remplacer les achats de produits neufs pour les ayants droit du CPAS de Bruxelles par du seconde main de qualité.

LE PROJET VISE-T-IL À RENFORCER UN PROJET EXISTANT :

OUI NON

PUBLIC VISÉ :

⁵ Alors que l'antenne Miroir se situe en-dehors du périmètre du contrat de quartier durable Marolles, une grosse partie de la zone couverte par celle-ci se trouve à l'intérieur de ce périmètre.

Le projet vise directement deux types de public

Un premier public, constitué de personnes infra-qualifiées et en manque d'expérience professionnelle, émergeant au CPAS de la Ville de Bruxelles et résidant prioritairement et majoritairement sur le périmètre du contrat de quartier. L'objectif est d'offrir une opportunité d'emploi et de formation à ce public, afin d'augmenter leurs chances de trouver un emploi durable ou de pouvoir s'inscrire dans une formation qualifiante par la suite.

Les travailleurs seront présélectionnés par des agents d'insertion du Département Emploi et Economie Sociale du CPAS de la Ville de Bruxelles sur base d'un profil de fonction. La sélection se fera sur base d'un entretien individualisé, en présence du coordinateur de l'activité et du job coach et prendra notamment en compte les compétences du candidat, son intérêt pour le secteur, ses projets professionnels pour le futur et sa capacité à s'intégrer dans une dynamique d'équipe. Tout au long du contrat, le travailleur sera accompagné sur le plan socioprofessionnel par le coordinateur et par son job coach.

Nous comptons proposer, pendant la phase de démarrage, 3 postes de travail en ISP à des personnes issues du quartier des Marolles.

Le second public est constitué des habitants du quartier et des Bruxellois de manière plus large. Nous souhaitons les intégrer dans le projet en tant que parties prenantes, et en faire des acteurs en faveur de la réduction des déchets électroménagers. Nous souhaitons offrir les services suivants :

- Enlèvement sur demande d'électroménagers à domicile en région bruxelloise
- Vente d'électroménagers de seconde main, après un processus de vérification et réparation, à un prix abordable.
- Service d'entretien préventif après achat d'appareil électroménager
- Service de réparation à domicile

OBJECTIF(S) POURSUIVI(S) :

Les objectifs poursuivis sont les suivants

- Formation de personnes faiblement qualifiées et avec peu d'expérience professionnelle, résidant majoritairement sur le périmètre du contrat de quartier, dans le domaine de la réparation d'électroménagers.
- Récupération, réparation et revente d'appareils électroménagers produits dans le quartier des Marolles et de manière plus large sur le territoire de la Ville de Bruxelles et en région bruxelloise.
- Participer à la sensibilisation des habitants par rapport à la problématique de la gestion des déchets-ressources.
- Participer à l'allongement de la durée de vie des appareils électroménagers sur le périmètre du contrat de quartier et de manière plus générale sur l'ensemble de la Ville de Bruxelles et la région bruxelloise.
- Offrir des produits de qualité à prix abordable pour un public ayant des faibles revenus

RÉALISATIONS PROPOSÉES :

Nous souhaitons mettre en place une filière de formation professionnelle autour de la collecte et de la réparation de déchets électroménagers (gros électroménager blanc), permettant de créer et former une équipe de 3 travailleurs sous contrat article 60§7 au démarrage. Cette équipe sera régulièrement renouvelée par des personnes en insertion socioprofessionnelle et pourra être étendue en fonction du développement et des besoins du projet.

Nous souhaitons mettre en place la collecte au niveau régional. Nous souhaitons également développer un système de « carte de fidélité », incitant les habitants à participer activement au projet via des réductions ou bons d'achat dans les structures partenaires.

Nous souhaitons investir un lieu de tri spécifique avec un magasin attenant permettant de remettre dans le circuit local les objets récupérés et réparés, ce qui nous permettrait de pérenniser le projet au-delà de la durée du contrat de quartier.

Nous souhaitons mettre en place un service d'entretien préventif, pour tous les appareils vendus dans notre magasin.

Nous souhaitons également mettre en place un service de réparation à domicile, limité dans un premier temps au périmètre du CDQ.

RÉSULTATS ENVISAGÉS :

- Création de minimum 3 postes de travail (ETP) en insertion socioprofessionnelle, en tant qu'aide-technicien en gros électroménager et électromécanique

- Mise en place d'un service de récupération, réparation et revente d'appareils électroménagers
- Ouverture d'un magasin associé à l'atelier, permettant de participer à la pérennisation de l'activité et donnant une vitrine à l'activité dans le quartier des Marolles
- Mise en place d'un service de réparation et d'entretien préventif d'appareils électroménagers de particuliers dans le périmètre du contrat de quartier

IMPACTS ATTENDUS

- Devenir un acteur incontournable dans la formation d'un public éloigné du marché du travail et résidant majoritairement dans le périmètre du contrat de quartier dans le domaine de la réutilisation de déchets électroménagers
- Hausse du % de déchets électroménagers collectés et réutilisés localement
- Hausse de la durée de vie des appareils électroménagers au sein des ménages du CDQ

MÉTHODE D'ÉVALUATION ENVISAGÉE :

- Taux de réinsertion des personnes en ISP à la fin de leur contrat (accès à l'emploi ou à une formation qualifiante)
- Evaluation quantitative sur le nombre de déchets récoltés et le % de réutilisation
- Evaluation quantitative d'article vendus.
- Evaluation quantitative du nombre d'appareils réparés

MISE EN OEUVRE DETAILLEE DU PROJET

UNE PHASE PRÉPARATOIRE EST-ELLE NÉCESSAIRE⁶

La phase préparatoire comprend la mise en place opérationnelle du projet, en tenant compte des conclusions du business plan. Celle-ci verra l'engagement d'un coordinateur de projet, électromécanicien de formation, responsable de la mise en place pratique de l'activité et du lancement du processus de sélection des travailleurs en ISP sur base d'un profil de fonction.

DATE DE DÉBUT, DE FIN ET DURÉE TOTALE DU PROJET :

1/05/2019 – 31/12/2022

Nous souhaitons pérenniser le projet au-delà de la durée du contrat de quartier.

LOCALISATION DE L'ACTIVITÉ :

L'activité sera dans un premier temps localisée au n°7, rue de l'Abricotier à 1000 Bruxelles, où sera installé le coordinateur.

Après une phase transitoire, pendant laquelle l'activité de collecte et réparation (88 boulevard Emile Bockstael) sera scindée de l'activité de vente (local à identifier dans le quartier des Marolles) pour des raisons organisationnelles, le projet s'installera de manière définitive au 342 rue Haute. Cet espace comportera l'espace de collecte et réparation ainsi qu'un magasin ouvert au grand public.

PLANNING DES ACTIONS À RÉALISER POUR MENER À BIEN LE PROJET :

Phase	Action	calendrier
1	Démarrage du projet (engagement du coordinateur de projet, définition des partenariats, information des habitants du périmètre du contrat de quartier, développement des procédures, ...) en intégrant de nouveaux partenaires (associations actives en ISP dans le quartier des Marolles, Recyclerie sociale de Saint-Gilles, Fédération Ressources,	1/05/2019 – 31/12/2019

⁶ Association du public à la conception, recherche de locaux, engagement de personnel, études réalisées en vue du projet, formations suivies pour mener à bien le projet, etc.

	Recupel, Transform.) Obtenir les manuels de réparation de la part des constructeurs. Développer la grille de vérification des appareils. Elaborer un guide de manutention des appareils. Mise au point des protocoles de contrôle. Développer le contenu de formation des agents. Engagement du premier travailleur sous contrat art60§7. Mise en place d'un plan de communication.	
2	Engagement de 2 travailleurs sous contrat art60§7 supplémentaires. Début des collectes. Début de prestation de services de réparation à domicile dans le périmètre du CDQ. Ouverture du magasin provisoire sur le périmètre du CDQ.	1/01/2020-31/12/2020
3	Poursuite des activités.	1/01/2021-31/12/2021
4	Poursuite des activités. Ouverture du magasin définitif sur le périmètre du CDQ.	1/01/2022-fin CDQ

MOYENS

QUELS SONT VOS MOYENS ACTUELS ?

Structure administrative complète

QUELS SONT LES BESOINS SUPPLÉMENTAIRES, PAR ANNÉE, PRIS EN CHARGE PAR LE CONTRAT DE QUARTIER DURABLE ?

	2018	2019	2020	2021	2022	
mois		9	12	12	10	43
poste budgétaire	0%	16%	28%	28%	28%	€ 270.000,00
Matériel & investissement [1] (achat ordinateur, imprimante, mobilier, fax, matériaux,...)		€ 10.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 5.000,00	
Personnel (rémunérations brutes, cotisations patronales, indemnités, frais d'assurances, ...)		€ 25.200,00	€ 66.600,00	€ 66.600,00	€ 66.600,00	
Fonctionnement* (loyer, téléphone, eau, gaz, électricité, petit matériel de bureau, photocopies, ...)		€ 8.000,00	€ 4.000,00	€ 4.000,00	€ 4.000,00	
Total	€ -	€ 43.200,00	€ 75.600,00	€ 75.600,00	€ 75.600,00	

[1] Les dépenses d'investissement supérieures à 5.000 € sont soumises à l'accord préalable et écrit de la Région.

CONTINUATION DU PROJET

AVEZ-VOUS L'INTENTION DE POURSUIVRE VOTRE PROJET AU-DELÀ DU PLAN QUADRIENNAL DU CONTRAT DE QUARTIER DURABLE :

X OUI NON

L'objectif est de pérenniser l'activité au-delà de la période du contrat de quartier.

Au niveau financier, différentes options de pérennisation seront étudiées dont :

- L'appel à des subsides liés à l'activité ISP
- La revente d'articles revalorisés

Au niveau opérationnel, nous comptons travailler sur la création de partenariats durables avec des structures actives dans la revalorisation.

ANNEXE – ÉTUDE SUR LA PROPRIÉTÉ

5.09 COORDINATION DE LA PROPRETÉ | MISE À JOUR

PORTEUR DU PROJET

COORDONNÉES DE LA PERSONNE RESPONSABLE

Nom, prénom : Raemdonck Nico

Fonction : Ingénieur-Directeur Général, Département Travaux de Voirie

Adresse : Quai de la Voirie 1- 1000 Bruxelles

Tél. : 02/279.56.01

E-mail : nico.raemdonck@brucity.be

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET :

Nom : Cellule Propreté Publique de la Ville de Bruxelles

Personne de contact : Nadia Mignolet, 02/279.26.94

Site Internet : www.bruxelles.be/proprete

CONNAISSANCE DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DU CQD MAROLLES ET ABORDS

connaissance du périmètre via le travail que réalisent quotidiennement les différentes équipes de la cellule propreté dans cette zone.

PARTENAIRES DU PROJET :

Cette liste est indicative et en aucun cas limitative. En fonction des différents projets, les partenaires évoluent. L'objectif est de toucher le plus d'habitants et de partenaires locaux possibles dans le périmètre.

Partenaires au sein des administrations publiques : Département Travaux de Voirie de la Ville de Bruxelles, Cellule Espaces Verts de la Ville de Bruxelles, Agence Régionale Bruxelles-Propreté, Logement Bruxellois, département Affaires Economiques de la Ville de Bruxelles, BRAVVO, services de police, C.P.A.S., Bruxelles Environnement.

Partenaires associatifs actifs dans le périmètre: Coordination sociale des Marolles, Association des commerçants Bruegel/Marolles, Association des commerçants du Marché du Jeu de Balle, écoles du quartier, associations de jeunesse (MJ, CEC, ...), maisons de repos, PCS, opérateurs culturels du quartier, les associations Duo, Big Bang, Fabrik (Recycl'art) et Recy K pour les filières de réutilisation

Autres partenaires possibles : la ressourcerie de Saint-Gilles, la Plateforme Ressources, le centre d'écologie urbaine, opération Phosphore, Urbike, Worms asbl.

CONCEPTION DU PROJET

QUELLE EST L'ORIGINE DU PROJET ?

De nombreux acteurs du quartier (habitants, travailleurs, commerçants, associations, etc...) se plaignent de l'état général du quartier. Le service propreté de la Ville de Bruxelles est conscient des problèmes existants et constate que l'espace public au sein du périmètre est régulièrement dégradé par des actes d'incivisme en matière de propreté publique : présence de poubelles sur l'espace public hors des horaires de collecte et des lieux autorisés, actes d'incivisme et de non-respect de l'espace public, problème de tri dans les grands ensembles de logements, problèmes de graffitis et d'affichage sauvage, problèmes d'urine sauvage, jet de pain, ...

En plus de ces problèmes de propreté, qui sont globalement communs aux différents quartiers de la Ville, de très nombreux dépôts clandestins de déchets sont constatés dans le périmètre du contrat de quartier, et particulièrement sur et autour de la Place du Jeu de Balle.

La situation du périmètre explique en partie cette situation : il accumule en effet les difficultés. La population est dense, la sociologie variée mais avec une surreprésentation des catégories précarisées (avec notamment un chômage élevé) et le turnover y est important. Beaucoup de logements sont de taille modeste et disposent d'espaces de stockage insuffisants.

Le quartier connaît également un grand dynamisme commercial qui est à l'origine de nuisances spécifiques, notamment suite à l'activité développée par le marché de la Place du Jeu de Balle, à l'origine de nombreux dépôts clandestins.

Par ailleurs le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration a pointé la propreté comme un des défis prioritaires à relever dans le cadre de celui-ci.

C'est pour cette raison que la Cellule Contrat de Quartier a demandé la réalisation d'une étude propreté dont les conclusions ont permis de préciser les objectifs initialement prévues dans le cadre de ce projet propreté.

LE PROJET VISE-T-IL À RENFORCER UN PROJET EXISTANT :

OUI NON

Si oui, pouvez-vous décrire ce projet ?

Existe-t-il des documents relatifs à ce projet et pouvez-vous les joindre en annexe ?

La cellule Propreté Publique est déjà très active dans le quartier. Les rues du périmètre du Contrat de Quartier font l'objet d'une attention particulière de la part de la cellule Propreté Publique avec, notamment :

- un balayage quotidien, du lundi au dimanche ;
- la vidange quotidienne des corbeilles publiques dans le secteur, du lundi au dimanche ;
- l'organisation très régulière d'opérations de fouille et de verbalisation de sacs poubelle sortis en dehors des heures et des lieux prévus à cet effet ;
- l'enlèvement quotidien des dépôts clandestins (notamment au niveau des rues de la Rasière et Pieremans), du lundi au vendredi ;
- le nettoyage quotidien de la place du Jeu de Balle et des rues limitrophes, du lundi au dimanche ;
- la présence d'un peintre de la cellule Propreté Publique, destiné à l'enlèvement des graffitis dans le quartier, du lundi au vendredi.

PUBLIC VISÉ :

Précisez le type de public que vous visez (âge, sexe, niveau de qualification, situation sociale,...) et le nombre de participants escomptés. Si votre projet poursuit un objectif en matière de genre (ex. public de femmes) décrivez comment vous pensez atteindre ce public.

- L'ensemble des acteurs du périmètre, habitants et commerçants seront concernés par le projet. Les activités de sensibilisation seront dirigées vers tous les publics. Une grande attention sera en outre portée à la sensibilisation de chaque enfant du quartier à l'importance du respect de l'espace public.
- Les habitants des logements publics feront l'objet d'une attention particulière, en collaboration avec les instances du Logement Bruxellois.
- Les commerçants du périmètre seront sensibilisés mais aussi associés à la recherche de solutions, notamment pour les nuisances provoquées par le Marché de la Place du Jeu de Balle.
- L'ensemble des habitants du périmètre seront ciblés dans le cadre des actions de sensibilisation.
- Le développement de la participation citoyenne sera systématiquement recherché, et dirigée vers l'ensemble des acteurs du quartier, habitants et commerçants compris.
- L'information concernera également tous les publics, une attention sera portée aux nouveaux habitants et à ceux qui connaissent mal une des deux langues nationales.
- Le volet opérationnel concerne l'ensemble des habitants.

OBJECTIF(S) POURSUIVI(S) :

Notre projet propose 3 axes de travail :

Axe information - sensibilisation - participation :

Il sera procédé à l'engagement d'un coordinateur propreté dont le rôle sera de développer une action de sensibilisation spécifique au quartier et à ses problèmes. Cette sensibilisation sera construite et mise en place en partenariat avec les différents acteurs du quartier (associations, marchands, personnels de prévention BRAVVO, etc.) et en particulier avec ses habitants.

Le coordinateur veillera à créer des réseaux et des ponts entre les différents acteurs du quartier (habitants, marchands, associations, etc.) et entre ceux-ci et les différents services de la Ville. Il jouera un rôle d'interface de manière à améliorer la coordination entre les différents services, et notamment ceux en charge de l'entretien de l'espace public, et répondre ainsi au problème de la division des compétences soulignée dans le diagnostic (même si nos services tentent depuis longtemps de répondre à ces problèmes en transférant directement aux services concernés les problèmes qu'ils identifient, comme par exemple un pavé manquant sur une voirie).

Axe Opérationnel : renforcement des moyens du Service Propreté Publique :

Cette axe sera coordonné par le coordinateur en collaboration avec le Service Propreté. Une réflexion de fond sera menée afin de permettre un redéploiement plus efficace de l'action de la Ville en terme de propreté. Il devra arriver à un renforcement et une meilleure coordination de tous les services concernés par la propreté dans le quartier.

Le problème de la malpropreté ne sera pas uniquement réglé par du nettoyage (qui par ailleurs implique un coût énorme pour la collectivité et monopolise des effectifs et du matériel qui pourraient être utilisés à d'autres fins). Il convient donc de trouver des solutions innovantes. Une série de projets pilote seront lancés dans le cadre de ce Contrat de Quartier, notamment la mise en place de nouvelles filières de gestion et de valorisation des déchets, la végétalisation de l'espace public pour encourager le respect de l'environnement, le développement d'une démarche zéro-déchet dans le quartier, etc.

Une réflexion sera également menée sur le mobilier urbain afin d'étudier la pertinence et la possibilité de son renforcement (mise en place de cendriers urbains, de poubelles compacteuses, végétalisation des pieds d'arbres, etc.).

Axe Formation :

Une personne sans qualification du quartier sera engagée pour assister le coordinateur dans ses actions de sensibilisation et d'animation, le signalement et l'analyse des problèmes relevant de la propreté publique dans le quartier et dans le développement de filières de valorisation.

Cette personne sera donc notamment formée :

- Aux métier de la propreté publique ;
- Au tri, à la sélection et à la valorisation des déchets ;
- Aux techniques de l'animation et au contact avec le public (dans le cadre des actions de sensibilisation menées par le coordinateur) ;

Liste des objectifs :

- Amélioration des connaissances et des pratiques en matière de gestion des déchets et propreté de l'espace public.
- Réduction du nombre de dépôts clandestins et des faits d'évacuations irrégulières de déchets

dans l'espace public.

- Sensibilisation des habitants à la notion de gestion et de prévention des déchets, de propreté et de quartier durable.
- Permettre à un jeune issu du quartier d'accéder à une formation et à un tremplin vers l'emploi.
- Augmenter le mobilier urbain dédié à la propreté publique voire le produire avec les ressources locales en les détournant des déchetteries.
- Instaurer un changement de mentalité, amener à plus de respect de l'espace public, via une plus grande implication des citoyens et des associations du périmètre pour la propreté de leur quartier.
- Renforcement de la visibilité du Service Propreté sur le périmètre.
- Amélioration de la gestion des déchets et de la propreté de l'espace public.
- Amélioration et meilleure coordination des services en charge de la propreté sur le périmètre.

De manière générale, nous garderons en tête deux niveaux d'actions pour chaque objectif : d'une part la propreté de l'espace public, c'est-à-dire le fait de ne plus avoir de déchets dans les rues, et d'autre part, un niveau centré sur la problématique des déchets, c'est-à-dire la diminution de leur production et leur valorisation (les 5 R : refuser, réduire, réutiliser, recycler et réinventer (composter)).

RÉALISATIONS PROPOSÉES :

Les réalisations proposées sont nombreuses et se déclinent en 5 types :

1) Communication et sensibilisation des différents acteurs du quartier à la propreté publique.

Ces actions seront menées par le coordinateur qui sera engagé dans le cadre du CQD. Il s'agira notamment de :

- Vu le turnover qui existe dans le périmètre du Contrat de Quartier, il est important d'informer régulièrement les habitants mais aussi les autres publics (commerçants, associations, etc.) sur les règles en matière de gestion des déchets (horaires de sortie des sacs-poubelle, obligation quant au tri des déchets et règles en la matière, etc.) mais aussi sur les services mis à leur disposition (collecte à domicile des encombrants par Bruxelles-Propreté, campagnes d'encombrants organisés par la Ville, service anti-tags, etc.).
- Rappel des horaires de sortie des sacs-poubelle auprès des habitants et des commerces et écoute des habitants sur leurs problématiques de stockage entre les collectes,
- Sensibilisation relative au recyclage des déchets et au « zéro-déchet ».
- Distribution de cendriers de poche.
- Distribution de flyers contre le nourrissage des pigeons (Place de la Chapelle par ex) et écoute des habitants qui pratiquent ce nourrissage pour les convaincre d'arrêter.
- Animations dans les écoles, dans les associations et lors de fêtes de quartier.
- En collaboration avec le service Affaires Economiques, le service Propreté et le coordinateur poursuivront les actions de sensibilisation des marchands de la place du Jeu de Balle par rapport à la problématique des déchets trouvés sur et aux abords de la place du Jeu de Balle en fin de marché.
- Actions menées en collaboration avec le Logement Bruxellois et la Régie Foncière pour sensibiliser plus particulièrement leurs résidents à toutes ces problématiques de propreté.
- Mise en place de « diagnostics marchant » avec les responsables du service propreté, les habitants et associations intéressées.
- Organisation d'événements autour du thème de la propreté et de la gestion des déchets. Il s'agira d'impliquer un maximum d'acteurs du périmètre (écoles, associations, commerces, différents services communaux, etc.) autour de la thématique de la propreté de l'espace public. Différentes activités seront organisées : ramassages collectifs de déchets, campagnes et ateliers de sensibilisation, réalisation d'œuvres d'art à base de matériaux récupérés dans le périmètre du contrat de quartier, etc...

- Campagne d'affichage et développement d'outils de sensibilisation (flyers, jeux, etc.) spécifiques au quartier.

Les actions de sensibilisation seront organisées de façon régulière et se focaliseront, mois par mois, sur un thème en fonction des problématiques constatées dans le quartier. Le but de cette sensibilisation soutenue est d'induire un changement de comportement dans le périmètre du Contrat de Quartier et ainsi limiter le nombre de déchets présents en rue.

2) Prévenir la formation des déchets, développer leur valorisation, via la participation et en saisissant l'opportunité du Contrat de Quartier Durable pour développer des projets pilotes.

Ceci concernera le coordinateur et les équipes opérationnelles du service Propreté Publique.

- Mise en place d'une réflexion profonde sur le fonctionnement du marché du Jeu de Balle, en collaboration avec le service des Affaires Economiques, l'Association des Commerçants du Marché et l'ensemble des parties prenantes. Un plan « Marché du Jeu de Balle » sera mis sur pied afin de limiter les nuisances en matière de propreté publique provenant de l'activité du marché. Dans le cadre de celui-ci il sera envisagé :
 - Proposer ou imposer des alternatives aux caisses en carton largement employées par les marchands du Jeu de Balle afin d'éviter le stockage dans ces cartons qui sont généralement abandonnés en fin de marché, notamment en cas de pluie.
 - Remplacer les numéros d'emplacements sur les pavés du marché du Jeu de Balle qui sont aujourd'hui usés, afin de mieux identifier et contrôler les marchands qui abandonnent leurs marchandises sur place.
 - Aménager les pieds d'arbres de la place du Jeu de Balle afin d'embellir la place et d'éviter que les marchands n'utilisent ces pieds d'arbres pour stocker des marchandises ou des déchets.
 - Proposer des sacs réutilisables et paniers à commission aux commerçants pour leurs clients (collaboration avec le commerce).
 - ...
- Plus largement dans le quartier, des actions seront menées pour encourager les commerçants à proposer des sacs réutilisables et/ou paniers à commission à leurs clients, dans le cadre de l'interdiction de la distribution de sacs plastiques à usage unique.
- Mise en place de projets pilote autour de la valorisation des déchets et de la récupération (ex : projet de récupération à vélo des déchets organiques des commerçants : projet à l'étude actuellement et qui met en relation les livreurs d'Urbike, le laboratoire Louise et l'opération Phosphore).
- Analyse et étude sur la possibilité de déployer des micro-déchetteries sur le périmètre.
- Développer la démarche « zéro-déchet » dans le quartier via la mise en place d'ateliers, la collaboration avec les marchands/commerçants, la mise en place de projets pilotes (par exemple : récupérer le bois et les palettes pour réaliser des clôtures à mettre aux pieds des arbres, créer des composts de quartier, ...).
- Développer les possibilités d'évacuer et de valoriser les déchets : permettre aux habitants de se débarrasser de tout type de déchets à moins de 10 minutes à pied de chez eux, et de valoriser (recycler, réemploi, compostage, etc...) la plus grande fraction possible de ces déchets. Une attention particulière sera accordée à la problématique de l'abandon de sacs remplis de pain dans le quartier.
- Développement du réseau de pieds d'arbres dans le quartier en collaboration avec les commerçants et les habitants : l'aménagement de pieds d'arbres permet de diminuer les dépôts laissés à leurs pieds.
- Mobilier urbain : un diagnostic établi grâce à la présence du coordinateur permettra de déterminer les éventuels besoins dans ce domaine et d'y répondre par la mise en place des infrastructures nécessaires.
- Développer les possibilités d'évacuer et de valoriser les déchets : permettre aux habitants de se débarrasser de tout type de déchets à moins de 10 minutes à pied de chez eux, et de valoriser

(recycler, réemploi, compostage, etc...) la plus grande fraction possible de ces déchets. Une attention particulière sera accordée à la problématique de l'abandon de sacs remplis de pain dans le quartier.

- Mise en place de collectes d'encombrants en porte-à-porte.

3) Verbalisation des acteurs moins sensibles à la communication.

Collaboration entre le coordinateur et les services de la ville

- Réalisation d'un cadastre des endroits qui font régulièrement l'objet de salissures, en précisant notamment les heures d'observation de l'apparition des dépôts clandestins. Ces informations permettront au service Propreté d'organiser des planques ciblées dans le quartier.
- Si nécessaire, placement de caméras mobiles aux endroits critiques en matière de dépôts clandestins.
- Opérations d'ouverture de sacs-poubelle sortis en dehors des heures et/ou endroits prévus à cet effet.
- Opérations mixtes organisées en collaboration avec la police afin de prendre les contrevenants à la propreté en flagrant délit, notamment aux alentours directs du marché du Jeu de Balle.
- Collaboration avec Bruxelles-Propreté pour verbaliser les sorties de sacs-poubelle intempestives et l'absence de tri des déchets.
- Mise en place d'opérations de vérification de l'existence de contrats d'évacuation de déchets auprès de l'ensemble des commerçants, professionnels ou associations du quartier. Après une sensibilisation en la matière, des sanctions administratives communales seront dressées à l'encontre des commerces qui ne se seront pas conformés aux règles en la matière.
- Renforcement de la présence des équipes de verbalisation dans le quartier.

4) Coordonner les services en charge de la propreté sur l'emprise des Marolles.

Cette action sera pilotée par le coordinateur propreté du Contrat de Quartier.

- Organisation de réunions régulières (idéalement une fois par mois) avec les différents acteurs en charge de la propreté dans le périmètre (service Propreté, service Espaces Verts, Agence Bruxelles-Propreté, Logement Bruxellois, ...) pour améliorer la communication interservices.
- Un diagnostic des actions, contraintes et bonnes pratiques sera réalisé et l'accent sera mis sur le développement des collaborations entre services (avec identification des actions classées par famille avec un porteur d'action et un délai de réalisation prévu- délai et programme peuvent être modifiés en cours de route).
- Réalisation d'une cartographie des infrastructures et équipements dont disposent ces différents services mais aussi des responsabilités de chacun en vue de faciliter l'organisation en interne mais aussi répondre au mieux aux besoins des citoyens (cartographie des poubelles publiques, des bulles à verre, ...).

5) Renforcement de la présence du service dans le quartier et formation de personnel aux métiers de la propreté publique et à la valorisation des déchets

En plus du coordinateur propreté, une personne sans qualification du quartier sera engagée pour assister le coordinateur dans ses actions de sensibilisation et d'animation, le signalement et l'analyse des problèmes relevant de la propreté publique dans le quartier et dans le développement de filières de valorisation.

Cette personne sera formée aux techniques d'animation, à la valorisation des déchets et aux métiers de la propreté publique.

Le coordinateur et son « assistant-e » parcourront tous les jours le quartier à vélo pour détecter et signaler les problèmes.

RÉSULTATS ENVISAGÉS :

- Améliorer l'image du quartier ainsi que le sentiment de sécurité et de bien-être pour les habitants au travers de la gestion de l'espace public.
- Conscientiser et responsabiliser les habitants au respect de l'espace public.
- Un quartier propre et respecté.
- Un respect de l'espace public.

- Un changement de mentalité.
- Une plus grande implication des citoyens et des associations pour la propreté de leur quartier.
- Une présence plus efficace du service propreté sur le quartier.
- Une réduction de la quantité de déchets produits.
- Un plus grand pourcentage de déchets valorisés/recyclés.

IMPACTS ATTENDUS

Une **profonde mutation du quartier qui verra une amélioration** de sa situation en matière de propreté publique grâce au développement d'une dynamique durable impliquant les citoyens, le secteur associatif, les pouvoirs publics et les différents acteurs responsables de la propreté dans le quartier.

MÉTHODE D'ÉVALUATION ENVISAGÉE :

- Sera mise en place avec en réunion de coordination propreté du quartier.

MISE EN OEUVRE DETAILLEE DU PROJET

UNE PHASE PRÉPARATOIRE EST-ELLE NÉCESSAIRE⁷

Une phase préparatoire a été menée par le bureau d'étude IDEA Consult qui a débouché sur une étude très complète des enjeux et des problèmes liés à la propreté sur le territoire du CQD.

DATE DE DÉBUT, DE FIN ET DURÉE TOTALE DU PROJET :

Septembre 2019 à septembre 2022

LOCALISATION DE L'ACTIVITÉ : MAROLLES

Tout le périmètre du CQD

PLANNING DES ACTIONS À RÉALISER POUR MENER À BIEN LE PROJET :

Année	Description	but	Début	fin	Fré- quence
2019	Engagement d'un coordinateur propreté.		2019	2019	1X
2019	Mise en place d'un plan d'actions par le coordinateur en collaboration avec le cabinet de la propreté, le Service Propreté, la Cellule Contrat de Quartier et le bureau IDEA Consult.	Déterminer les actions prioritaires.	2019	2019	1X

⁷ Association du public à la conception, recherche de locaux, engagement de personnel, études réalisées en vue du projet, formations suivies pour mener à bien le projet, etc.

2019 - 2020	Inventaire des relais locaux, des acteurs du quartier, etc. et prises de contact.	Trouver des relais, établir un état des lieux, développement de partenariat et d'un diagnostic partagé.	2019	2020	1X
2019-2020	Analyse des filières et des flux de déchets dans le quartier en vue de développer de nouvelles filières de valorisation et de recyclage (Mini-déchetterie – ressourcerie ; collecte de déchets organiques à vélo, etc.)	Améliorer la propreté dans le quartier et la valorisation des déchets via des projets pilote.	2019	2020	1X
2019 - 2020	Diagnostic et analyse du fonctionnement du Jeu de Balle. Prise de contact avec les différents acteurs actifs et/ou concernés par celui-ci.	Répondre aux problèmes de malpropreté provoqués par l'activité du marché du Jeu de Balle.	2019	2020	1X
2019 - 2020	Inventaire du mobilier urbain et des pieds d'arbres sur le territoire.	Opérationnel : développer le mobilier urbain pour rendre le quartier plus propre.	2019	2020	1X
2019 - 2020	Prise de contact avec les différents acteurs responsables du quartier.	Développer une meilleure collaboration entre acteurs responsables de la propreté.			1X
2020	Engagement d'un jeune du quartier pour qu'il assiste le coordinateur et soit formé aux métiers de la propreté, à la gestion et à la valorisation des déchets et aux techniques d'animation et communication.	Formation et sensibilisation.	2020	2020	1X
2020 - 2022	Développement du plan de redéploiement de l'action de la Propreté Publique sur base de la collaboration et du partage d'informations entre le Service Propreté Publique et le coordinateur propreté.	Augmenter l'efficacité de l'action de la Cellule Propreté Publique de la Ville de Bruxelles.	2019	2022	Toute l'année

2020 - 2022	Réunions régulières (idéalement une fois par mois) avec les différents acteurs en charge de la propreté dans le périmètre (service Propreté, service Espaces Verts, Agence Bruxelles-Propreté, Logement Bruxellois, ...) pour améliorer la communication interservices.	Meilleure collaboration entre les services responsables de la propreté.	2020	2022	Au moins 6/an
2020-2022	Développement des actions de prévention, de sensibilisation et des actions participatives Mise en place de partenariat durable avec les différents acteurs associatifs du périmètre. Organisation de mini événements autour de la valeur du respect de l'espace public.	Sensibilisation et participation.	2019	2022	Toute l'année
2020 - 2022	Mise en place de nouvelles filières de valorisation et de recyclage (ex : Mini-déchetterie – ressourcerie ; collecte de déchets organiques à vélo, etc.) avec l'objectif d'en développer une par an.	Améliorer la propreté dans le quartier et la valorisation des déchets via des projets pilote.	2020	2022	Toute l'année
2020 - 2022	Mise en place de projets autour de la thématique du zéro-déchet (sensibilisation, ateliers, etc.).	Améliorer la propreté dans le quartier et diminuer le nombre de déchets produits	2020	2022	Toute l'année
2020 - 2022	Evaluation de l'évolution du plan d'actions et éventuelles modifications en fonction des objectifs prévus en collaboration avec le cabinet de la propreté, le Service Propreté, la Cellule Contrat de Quartier et le bureau IDEA Consult.	Amélioration continue	2020	2022	2x/an

2020 - 2022	Suite aux conclusions tirées par la phase d'analyse du fonctionnement du Jeu de Balle, mise en place de solutions pérennes en collaboration avec les acteurs concernés.	Répondre aux problèmes de malpropreté provoqués par l'activité du marché du Jeu de Balle	2020	2022	Toute l'année
2020 - 2022	Formation de l'assistant du coordinateur et participation de celui-ci aux activités.	Former une personne sans qualification à une activité avec des perspectives professionnelles (la question de la gestion de nos déchets sera centrale dans les années à venir).	2020	2022	Toute l'année
2019 - 2022	Renforcement de la verbalisation.	La verbalisation est au même titre que la prévention et la sensibilisation un outil indispensable à une démarche visant à modifier les comportements en matière de propreté publique.	2019	2022	Toute l'année

MOYENS

QUELS SONT VOS MOYENS ACTUELS ?

Les moyens disponibles au sein de la cellule Propreté Publique. La chargée de communication et de sensibilisation, madame Nadia Mignolet gèrera le suivi pour la Cellule. Un local pour le bureau du coordinateur sera mis à disposition par la Cellule Contrat de Quartier.

QUELS SONT LES BESOINS SUPPLÉMENTAIRES, PAR ANNÉE, PRIS EN CHARGE PAR LE CONTRAT DE QUARTIER DURABLE ?

	2019	2020	2021	2022	Total
Personnel	40.000,00	100.000,00	100.000,00	80.000,00	320.000,00
Matériel	15.000,00	20.000,00	5.000,00	0,00	40.000,00
Fonctionnement	5.000,00	30.000,00	35.000,00	25.000,00	95.000,00
Total	60.000,00	150.000,00	140.000,00	105.000,00	455.000,00

CONTINUATION DU PROJET

AVEZ-VOUS L'INTENTION DE POURSUIVRE VOTRE PROJET AU-DELÀ DU PLAN QUADRIENNAL DU CONTRAT DE QUARTIER DURABLE :

OUI NON

Les actions de sensibilisation et de verbalisation continueront. Le redéploiement du service aura été mené selon une démarche pérenne et se prolongera. La démarche participative suivie par le coordinateur et les partenariats mis en place permettront de prolonger la dynamique d'implication des différents acteurs du périmètre. Les projets pilote mis en place pouvant être pérennisés le seront.

601 INITIATIVES CITOYENNES : MADE IN MAROLLES | MODIFICATION

PORTEUR DU PROJET

Ville de Bruxelles | Département Urbanisme | Direction Plan | UO Rénovation Urbaine

PARTENAIRES DU PROJET

Commission de quartier, habitants, usagers, associations actives et commerçants du quartier.

CONCEPTION DU PROJET

QUELLE EST L'ORIGINE DU PROJET ?

Voir dossier de base.

LE PROJET VISE-T-IL À RENFORCER UN PROJET EXISTANT :

OUI NON

PUBLIC VISÉ :

Voir dossier de base et règlement du premier cycle d'appel à initiatives voir annexe..

OBJECTIF(S) POURSUIVI(S) :

Voir dossier de base et règlement du premier cycle d'appel à initiatives voir annexe.

RÉALISATIONS PROPOSÉES :

Voir dossier de base et règlement du premier cycle d'appel à initiatives voir annexe..

RÉSULTATS ENVISAGÉS :

Voir dossier de base et règlement du premier cycle d'appel à initiatives voir annexe..

IMPACTS ATTENDUS

Voir dossier de base et règlement du premier cycle d'appel à initiatives voir annexe..

MÉTHODE D'ÉVALUATION ENVISAGÉE :

Voir dossier de base et règlement du premier cycle d'appel à initiatives voir annexe..

MISE EN OEUVRE DÉTAILLÉE DU PROJET

UNE PHASE PRÉPARATOIRE EST-ELLE NÉCESSAIRE⁸

Etablissement d'un règlement pour les appels à initiatives.

4 cycles envisagés dont le premier est en cours de réalisation, voir règlement en annexe.

DATE DE DÉBUT, DE FIN ET DURÉE TOTALE DU PROJET :

⁸ Association du public à la conception, recherche de locaux, engagement de personnel, études réalisées en vue du projet, formations suivies pour mener à bien le projet, etc.

Toute la durée du CQD volet socio-éco

LOCALISATION DE L'ACTIVITÉ : MAROLLES

Le périmètre du CQD

PLANNING DES ACTIONS À RÉALISER POUR MENER À BIEN LE PROJET :

Task Name	Duration	Start	Finish
cycle 1	437 days	Tue 1/01/19	Wed 2/09/20
reglement	36 days	Tue 1/01/19	Tue 19/02/19
appel	67 days	Thu 28/02/19	Fri 31/05/19
analyse	17 days	Mon 3/06/19	Tue 25/06/19
jury	1 day	Wed 26/06/19	Wed 26/06/19
approbation	47 days	Thu 27/06/19	Fri 30/08/19
execution	263 days	Mon 2/09/19	Wed 2/09/20
cycle 2	414 days	Mon 2/09/19	Thu 1/04/21
reglement	30 days	Mon 2/09/19	Fri 11/10/19
appel	60 days	Mon 14/10/19	Fri 3/01/20
analyse	15 days	Mon 6/01/20	Fri 24/01/20
jury	1 day	Mon 27/01/20	Mon 27/01/20
approbation	45 days	Tue 28/01/20	Mon 30/03/20
execution	263 days	Tue 31/03/20	Thu 1/04/21
cycle 3	414 days	Tue 31/03/20	Fri 29/10/21
reglement	30 days	Tue 31/03/20	Mon 11/05/20
appel	60 days	Tue 12/05/20	Mon 3/08/20
analyse	15 days	Tue 4/08/20	Mon 24/08/20
jury	1 day	Tue 25/08/20	Tue 25/08/20
approbation	45 days	Wed 26/08/20	Tue 27/10/20
execution	263 days	Wed 28/10/20	Fri 29/10/21
cycle 4	414 days	Wed 28/10/20	Mon 30/05/22
reglement	30 days	Wed 28/10/20	Tue 8/12/20
appel	60 days	Wed 9/12/20	Tue 2/03/21
analyse	15 days	Wed 3/03/21	Tue 23/03/21
jury	1 day	Wed 24/03/21	Wed 24/03/21
approbation	45 days	Thu 25/03/21	Wed 26/05/21
execution	263 days	Thu 27/05/21	Mon 30/05/22

QUELS SONT VOS MOYENS ACTUELS ?

Administration Ville

Selon les porteurs et leur partenaires des projets sélectionnés

QUELS SONT LES BESOINS SUPPLÉMENTAIRES, PAR ANNÉE, PRIS EN CHARGE PAR LE CONTRAT DE QUARTIER DURABLE ?

Budget total = 325.548.66 euros

CONTINUATION DU PROJET

AVEZ-VOUS L'INTENTION DE POURSUIVRE VOTRE PROJET AU-DELÀ DU PLAN QUADRIENNAL DU CONTRAT DE QUARTIER DURABLE :



OUI NON

ANNEXE : RÈGLEMENT MADE IN MAROLLES

700 ACTIONS DE COORDINATION | MISE À JOUR

PORTEUR DU PROJET

Ville de Bruxelles | Département Urbanisme | Direction Plan | UO Rénovation Urbaine

CONCEPTION DU PROJET

Voir dossier de base

Concerne les fiches

- [7.01] antenne de quartier
- [7.01] chef de projet
- [7.01] coordinateur socio-économique
- [7.05] coordinateur technique et participatif espaces publics

MISE EN OEUVRE DETAILLEE DU PROJET

DATE DE DÉBUT, DE FIN ET DURÉE TOTALE DU PROJET :

Toute la durée du CQD.

LOCALISATION DE L'ACTIVITÉ : MAROLLES

Centre administratif de la Ville de Bruxelles 6 Bd Anspach

Antenne de Quartier : rue de l'Hectolitre 1 à 1000 BXL

BUDGET

700	COORDINATION CQD			1.095.000
701	antenne de quartier			92.773,72
	matériel			8.650,00
	tables	500,00	4	2.000,00
	chaises	150,00	10	1.500,00
	four	150,00	1	150,00
	armoires	500,00	6	3.000,00
	meublier divers	1.000,00	1	1.000,00
	petit matériel	1.000,00	1	1.000,00
	imprimante	250,00	1	250,00
	frais de fonctionnement			9.002,00
	electricité	75,00	40	3.000,00
	eau	20,00	40	800,00
	internet	100,00	40	4.000,00
	divers		1	

	1.202,00		1.202,00
	loyer		
	1.580,00	40	75.121,72
702	chef de projet		
			496.032,00
	salaire		
	5.167,00	96	496.032,00
703	coordinateur SE		
			304.681,00
	salaire		
	5.167,00	43	222.181,00
	organisation COQ/AG		
	250,00	50	12.500,00
	events		
	7.000,00	10	70.000,00
704	coordinateur EP		
			201.513,00
	salaire		
	5.167,00	39	201.513,00

